

FOYER

Foyer d'Hébergement

Présentation de la structure

Le Foyer d'hébergement accueille 45 usagers, personnes handicapées mentales, qui sont répartis en 3 secteurs :

- **FAHT** (Foyer d'Accueil pour personnes Handicapées Travailleurs en ESAT) : 22
- **FAS** (Foyer d'Accueil Spécialisé pour personnes handicapées, usagers non travailleurs en hébergement) : 12
- **SAJ** (Service d'Accueil de Jour) : 10
- **Accueil Temporaire** : 1

Cadre juridique

Le Foyer d'hébergement fait l'objet d'un agrément du Conseil Général.

En vertu de la loi N° 83 - 663 du 22 juillet 1983, les foyers relèvent de l'autorité du Conseil Général et leur financement incombe au Département.

Le Foyer regroupe trois structures financées par l'action sociale du Département avec trois prix de journées différents (FAHT, FAS, FAS de jour).

L'établissement a également obtenu l'agrément pour une place d'accueil temporaire.

Les admissions se font après notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Personnes accueillies

Sont accueillis, les adultes dont les parents et familles résident dans le Sud-Alsace, en particulier dans les cantons de Sierentz, Habsheim, Huningue, Altkirch.

La pyramide des âges des résidants va de 20 ans à plus de 75 ans.

Le Foyer accueille une population avec une grande hétérogénéité des pathologies.

L'établissement offre un accompagnement différencié, individualisé et personnalisé qui tend à répondre au mieux aux besoins, attentes et aspirations des usagers.



Les objectifs

- assurer la qualité des projets de vie des personnes,
- garantir une veille médicale, des soins et un suivi de santé,
- proposer l'aide, le soutien, la protection, la sécurité, la défense des intérêts de la personne et le soutien aux familles,
- promouvoir la personne et le développement de ses compétences sa vie durant,
- favoriser l'intégration sociale de la personne handicapée.

Les principaux vecteurs de la prise en charge des usagers

- la connaissance des besoins des personnes et de leurs attentes,
- la valorisation de leur image,
- la compensation de leurs fragilités et de leurs déficiences,
- l'intégration sociale.

Les moyens

Le Foyer d'hébergement comporte un rez-de-chaussée et deux étages sur sous-sol. Il comprend :

35 chambres réparties sur tous les étages dont une pour l'accueil temporaire

Une salle d'activité musicale

Une cuisine pédagogique

Un salon de coiffure

Une salle de gymnastique

Une salle d'activité jeux vidéo

Une salle socio-éducative

Un bureau à chaque étage pour les équipes éducatives dont un pour la veille de nuit

Des bureaux pour le chef de service, la coordinatrice et le directeur-adjoint

Une salle de soins

Un bureau pour les psychologues

Un bureau pour les consultations médicales

Une salle de réunion

Le SAJ (Service d'Accueil de Jour) a des locaux indépendants avec une cuisine, une salle socio-éducative, un bureau et une salle d'activités.

Le Foyer d'hébergement dispose :

D'un parc automobile de 4 véhicules de transport de personnes

D'un jardin d'agrément avec gloriette



Une prise en charge pluridisciplinaire

L'équipe éducative pour le FAS et le FAHT se compose de :

- aides médico-psychologiques,
- monitrices éducatrices,
- surveillants de nuit.

L'équipe éducative pour le SAJ se compose de :

- 1 éducatrice spécialisée,
- 1 moniteur éducateur,
- 1 aide médico-psychologique.

La structure bénéficie également de :

- 1 directeur-adjoint,
- 1 chef de service,
- 1 coordinatrice des activités,
- 2 psychologues.



Le Foyer bénéficie de la mutualisation des moyens administratifs et techniques de l'AFAPEI.

Le Foyer bénéficie également de l'intervention bénévole du Docteur Luc Bostaetter.

Le pôle infirmier présent sur le site peut intervenir en cas de besoin.

Par ailleurs, en ce qui concerne les soins, le Foyer travaille avec un réseau de praticiens extérieurs.

Les professionnels accompagnent les personnes en hébergement 24h sur 24h toute l'année ; le SAJ est ouvert de 8h à 17h du lundi au vendredi.

La base du travail d'accompagnement est fondée sur le projet personnalisé.

Il permet d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les actions à mener individuellement et collectivement auprès des usagers.

Une réunion de projet se tient tous les ans avec chaque usager.

Les usagers bénéficient également d'un programme hebdomadaire d'activités :

- pour favoriser l'accès aux loisirs,
- pour développer des activités de "soutien",
- pour réaliser des activités d'apprentissage adaptées internes et externes,
- pour élaborer des apprentissages à la vie sociale.



Nos partenaires

- le Conseil Général,
- la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- les Etablissements Médico-Sociaux et Sanitaires,
- le SAVS de Saint-Louis (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale),
- l'AFVA (Association des Foyers de Vie d'Alsace),
- le Collectif SAJ du Haut-Rhin,
- les Centres de Formation :
 - l'ISSM,
 - l'IFCAAD,
 - l'ESTES,
 - le Lycée du Reberg
- l'Association Bulle d'Air (Sport Adapté et Culture),
- les Elus de Bartenheim et des communes environnantes.

